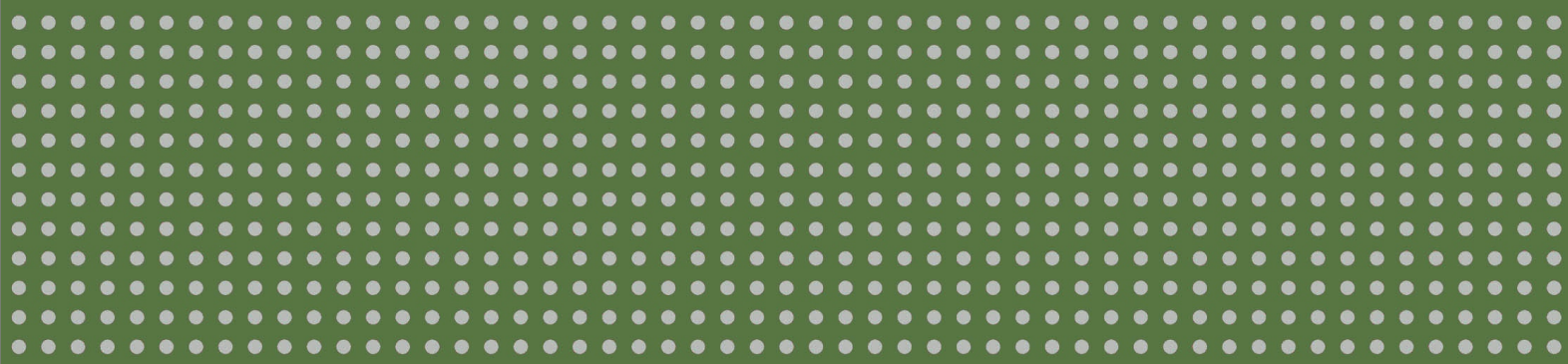
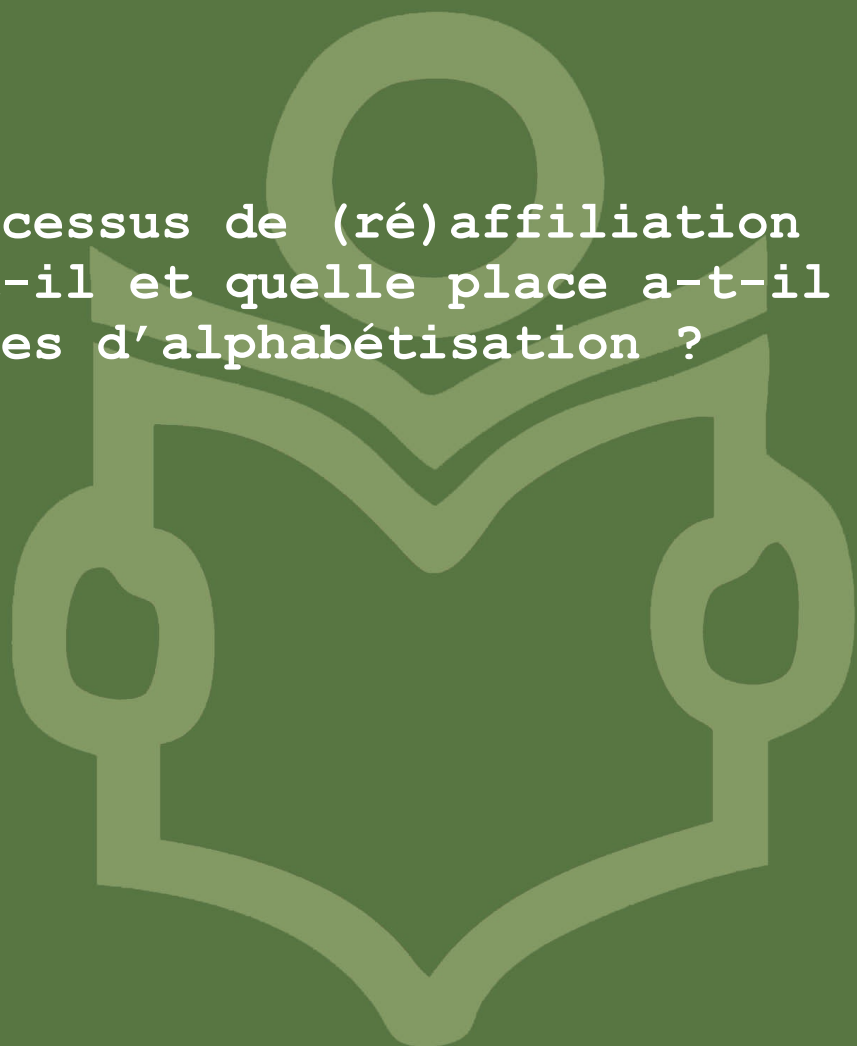


Le public en processus de (ré)affiliation sociale. Qui est-il et quelle place a-t-il dans les pratiques d'alphabétisation ?



Lire et Ecrire Wallonie - Aurélie Storme

DÉCEMBRE 2011

# Le public en processus de « (ré)affiliation sociale » : qui est-il et quelle place a-t-il dans les politiques d'alphabétisation ?

Par Aurélie Storme, Lire et Ecrire en Wallonie, 2011

---

## Introduction

Lire et Écrire a pour but de promouvoir et développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation des personnes et de changement social vers plus d'égalité. Elle agit au quotidien pour la reconnaissance du droit à l'alphabétisation pour tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale, et quels que soient les motifs d'entrée et d'engagement en formation des personnes.

L'alphabétisation pour tous n'est pas « simplement » la position défendue par Lire et Écrire. Elle est avant tout un droit reconnu au niveau international, notamment par les Nations Unies. Ainsi, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit de tous à l'éducation est explicitement mentionné à l'article 26. Les différentes Conférences internationales sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA), qui se sont tenues régulièrement depuis 1949, ont par ailleurs précisé les enjeux liés à l'alphabétisation, passant d'une logique avant tout scolarisante selon une perspective économique, à une logique considérant de plus en plus l'alphabétisation dans une perspective large d'émancipation sociale. Ainsi, sans mentionner spécifiquement l'alphabétisation, la 3<sup>ème</sup> CONFINTÉA en 1972 (Tokyo), déclare que « *L'éducation des adultes est pour le citoyen un outil de libération dans une société qu'il est appelé à construire de l'intérieur en la transformant* »<sup>1</sup>. Plus tard, la Déclaration de Hambourg, lors de la 5<sup>ème</sup> CONFINTÉA, préconise une approche globale de l'ensemble des publics en alpha, recommandant la répartition des moyens octroyés pour l'alpha selon trois axes : « *l'axe alphabétisation comme vecteur d'insertion socioprofessionnelle et de promotion sociale, l'axe alphabétisation comme vecteur d'éducation permanente, et l'axe alphabétisation comme vecteur d'accueil et d'insertion sociale notamment des personnes issues de l'immigration* »<sup>2</sup>. On notera d'emblée que ces trois axes correspondent en Région wallonne aux trois ministères compétents en matière d'alphabétisation : ministère de la formation professionnelle et l'emploi et ministère des affaires sociales au niveau régional, ministère de la culture – service éducation permanente au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau belge, l'accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-capitale, est fondé sur le principe selon lequel « *L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie* »<sup>3</sup>.

Malgré ces diverses expressions de reconnaissance de l'alpha comme un droit pour tous, il apparaît aujourd'hui qu'en Région wallonne, tous les publics en alphabétisation ne sont pas égaux lorsqu'on considère les questions de financement. Les volumes financiers correspondant aux différents publics

---

<sup>1</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes (3e: 1972: Tokyo, Japon), Paris, France : Unesco, 1972

<sup>2</sup> Déclaration de Hambourg de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg : Unesco, 14-18 juillet 1997

<sup>3</sup> Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale, 2 février 2005

diffèrent considérablement, avec des montants qui favorisent clairement les publics en projet d'insertion socioprofessionnelle, au détriment des autres publics et notamment des personnes en (ré)affiliation sociale.

On pourrait penser que cette différence s'explique dans les faits par un nombre moins important de personnes en (ré)affiliation sociale demandeuses d'une formation en alpha, tandis que les personnes entrant en alpha dans un objectif d'insertion socioprofessionnelle seraient plus nombreuses. Or, Lire et Écrire a pu observer, dans ses pratiques d'accueil et de formation, que le public en (ré)affiliation sociale constitue une part non négligeable du nombre total de personnes demandeuses ou potentiellement demandeuses de formation. S'il est donc essentiel de maintenir l'offre de formation vis-à-vis des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle, il est tout aussi fondamental de développer une offre pour des personnes qui ne sont pas dans cette perspective.

Ces dernières années, Lire et Écrire a donc opposé une certaine résistance à la tendance à privilégier dans l'action de formation les publics identifiés comme étant dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle, tendance qui s'explique par des motifs essentiellement économiques. Cette résistance a permis d'obtenir en 2011, au niveau de la Région wallonne, une augmentation relative des moyens visant les personnes en processus de (ré)affiliation sociale ; augmentation positive certes, mais qui reste toutefois fragile. C'est pourquoi le rééquilibrage des financements pour les différents types de publics reste une revendication portée auprès des pouvoirs subsidiant.

Cet article vise à éclairer la question et à soutenir la décision politique en faveur des publics en (ré)affiliation sociale. Il commence par une définition : qui sont les personnes qui composent ce qu'on appelle le public en (ré)affiliation sociale en alpha ? Il se poursuit par une analyse des évolutions relatives à ces personnes : quelle a été et est aujourd'hui leur place dans les politiques d'alphabetisation en Région wallonne, en termes d'intervention pédagogique et en termes de volume de financement ?

## Caractéristiques du public en (ré)affiliation sociale

On peut définir ce public de plusieurs manières : en se référant à une définition administrative ; en décrivant les profils des personnes ; ou encore en analysant la demande de ces personnes. Ces trois entrées ne sont pas totalement convergentes.

### Une définition administrative

Selon le décret de la Région wallonne relatif à l'insertion sociale, est considérée comme personne en processus de (ré)affiliation sociale, « toute personne majeure en situation d'exclusion, confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution et, en outre, qui n'est pas en mesure de bénéficier d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle »<sup>4</sup>.

Ainsi, dans le cadre des financements octroyés par les pouvoirs subsidiant pour les actions de formation en alphabetisation, on observe une distinction entre plusieurs catégories de publics :

- les personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle d'une part (toute personne demandeuse d'emploi, libre ou bénéficiaire d'allocations de chômage, ayant un contrat de formation et financée par le ministère de l'emploi et la formation) ;
- et les autres personnes, d'autre part ; parmi celles-ci, une distinction est opérée entre :
  - o les travailleurs ;
  - o les personnes en processus de (ré)affiliation sociale.

Conformément à la définition administrative, la référence au financement conduit à une définition des publics en (ré)affiliation sociale par défaut, en opposition aux personnes qui sont en mesure de s'inscrire dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle. Cela vient appuyer la supposition selon laquelle la valeur de référence en Région wallonne reste celle de l'emploi et de l'insertion

<sup>4</sup> Décret du Gouvernement wallon relatif à l'insertion sociale du 17 juillet 2003, article 3

socioprofessionnelle, tandis que toute personne qui ne s'inscrit pas dans cette perspective ferait partie d'une catégorie à part.

### **Une définition à partir des profils des personnes**

Le public en (ré)affiliation sociale est généralement identifié par les Régionales de Lire et Écrire comme un public très fragilisé, en raison du fait qu'il n'est pas en possession des codes et clés de décodage de la vie sociale, économique et culturelle qui lui permettraient de réagir plus adéquatement aux difficultés du quotidien. Il peut recouvrir différents profils, ainsi qu'identifiés par Chafik Hallal dans le cadre de son enquête sur les profils des personnes en situation d'illettrisme<sup>5</sup>, notamment :

- personnes en séjour illégal ;
- personnes en attente de régularisation ou de réponse pour l'asile ;
- personnes socialement isolées – qui n'ont pas de contacts sociaux et qui ne font partie d'aucun réseau social ;
- personnes incarcérées ou ayant été incarcérées – qui ont un passé ou un présent carcéral ayant pour conséquence de les mettre en marge de la société ;
- personnes inopinément marginalisées (suite à un licenciement par exemple) ;
- personnes travaillant dans des systèmes D, exploitation, prostitution ;
- personnes sans ressources ou bien avec des ressources minimales ;
- personnes ayant des antécédents psychiatriques ou physiques ;
- personnes qui sont à la rue, vivent dans des centres d'accueil d'urgence ou dans des squats ;
- personnes vivant en institution, dans des centres collectifs d'hébergement (y compris les centres fermés et les centres ouverts), dans des hôpitaux ou dans des logements de solidarité.

En termes de statut socioprofessionnel, on observe que ces personnes sont majoritairement – mais pas exclusivement – sans revenus propres, allocataires des indemnités de mutuelles, allocataires du CPAS, ou encore (pré)pensionnés. Il ne faudrait toutefois pas réduire les profils de ces personnes au statut socioprofessionnel ; en effet, certaines des personnes reprises dans les catégories précédentes peuvent par exemple être demandeuses d'emploi (libres ou contraintes par le CPAS).

Cette définition du public en (ré)affiliation sociale à partir des profils pourrait être synthétisée de la manière suivante : public en situation d'exclusion sociale ... Mais il s'agit de nouveau d'un terme très abstrait : à partir de quand pouvons-nous juger qu'une personne est en situation d'exclusion sociale ?

### **Une définition à partir de la demande de formation**

Alors que les opérateurs de formation militent pour une alphabétisation pour tous, sans distinction des personnes, l'identification des différents publics est en pratique nécessaire notamment au moment de justifier les financements, qui sont, eux, définis selon différentes catégories de public.

Pour ce faire, Lire et Écrire dispose de deux types d'information :

- d'une part, le statut socioprofessionnel (travailleur, chômeur, demandeur d'emploi libre, personne bénéficiaire d'allocations ou de revenus de remplacement, ou sans revenus)
- d'autre part, le projet personnel des personnes, tel que formulé dans le cadre de leur entrée en formation ou de la poursuite de leur formation.

Et ces deux types d'information ne coïncident pas toujours. En effet, les pratiques d'accueil et de formation montrent que les personnes qui s'engagent dans une formation d'alpha, quel que soit leur statut socioprofessionnel, le font souvent pour diverses raisons, telles que :

- pouvoir participer à la vie sociale, (re)conquérir une autonomie, s'émanciper ;
- soutenir ses enfants, petits-enfants dans leur scolarité, pour prévenir de futures exclusions ;
- acquérir un outil d'expression et de communication ;
- trouver un emploi ;

<sup>5</sup> Chafik Hallal, *Profils de personnes en demande d'alphabétisation*, Lire et Écrire, 2006

- accéder à une formation qualifiante ;
- évoluer dans son environnement professionnel ;
- etc.

Concrètement, lors de l'inscription, il est demandé à chaque apprenant de citer jusqu'à trois motifs principaux de son entrée en formation<sup>6</sup>.

En 2010, plus de la moitié des apprenants (58 %) ont ainsi été recensés comme ayant comme motivation première un motif relatif à l'insertion sociale, contre environ 35 % avec une motivation première liée à l'emploi<sup>7</sup>. Ces données ont entre autres permis d'observer que, d'une part, ce ne sont en fait pas exclusivement les personnes avec un statut de demandeur d'emploi qui s'inscrivent dans une logique d'insertion socioprofessionnelle, et que d'autre part, certaines personnes, même si elles sont demandeuses d'emploi, souhaitent s'inscrire avant tout dans un projet d'insertion sociale (principalement dans le but d'accroître leur autonomie), avant de poursuivre dans une orientation plus professionnelle ; c'est notamment le cas de nombreux demandeurs d'emploi libres.

Ces données doivent être éclairées par le concept de « dynamique motivationnelle », développé par E. Bourgeois<sup>8</sup>, qui a mis en évidence que les composantes de la motivation évoluent au fil de chaque parcours biographique et des interactions de chacun avec son environnement ; par ailleurs de nombreuses personnes entrent en formation pour plusieurs raisons en même temps, auxquelles elles n'attribuent pas forcément de classement en termes d'importance. Il s'agit donc de relativiser ces données, tout en tenant compte des tendances qui s'en dégagent.

Une autre source d'information réside dans l'analyse des réponses données à l'enquête sur l'impact de l'alphabétisation sur la vie des personnes<sup>9</sup>. Cette étude a permis de regrouper en 5 catégories distinctes les impacts mentionnés par les apprenants ayant participé à l'enquête : les impacts liés à la transformation identitaire ; les impacts relatifs au développement de savoirs et compétences de base ; les impacts qui relèvent de l'insertion sociale ; les impacts qui relèvent de l'insertion socioprofessionnelle ; et les impacts qui relèvent de la participation citoyenne.

L'analyse des résultats de l'étude met en évidence que les changements liés à l'alphabétisation tels que rapportés par les apprenants, ne diffèrent pas essentiellement selon le statut socioprofessionnel des personnes<sup>10</sup>. Bien entendu, on ne peut pas induire complètement des motivations à partir de mesures d'impact, mais les personnes ayant été invitées à choisir en toute liberté des images correspondant à ce que l'alphabétisation a changé dans leur vie, on peut supposer que leurs motivations initiales ont au moins en partie influencé les types d'impact qu'elles mettent en avant.

De cette étude, il ressort donc que quel que soit le statut des personnes, celles-ci apportent des réponses qui se situent dans toutes les catégories d'impact. De nombreux demandeurs d'emploi et travailleurs mentionnent en effet des impacts de type insertion sociale, tandis qu'une part significative de personnes non demandeuses d'emploi mettent en avant des impacts de type insertion socioprofessionnelle. Il n'y a donc pas un profil d'impact correspondant à un statut particulier.

Cela dit, certaines tendances s'observent confirmant des évidences :

- plus les personnes sont proches de l'emploi, plus elles mettent en avant des impacts de type socioprofessionnel, plus elles en sont éloignées, plus elles mentionnent des impacts au niveau de l'intégration sociale.
- Les personnes demandeuses d'asile ont un profil particulier dans la mesure où elles mettent davantage l'accent sur les savoirs de base « parler, lire et écrire » que sur les impacts de type

<sup>6</sup> En pratique, le taux de réponses s'élève à 95 % pour le premier motif d'entrée en formation ; il est de 53 % pour le second motif ; et de seulement 16 % pour le troisième motif.

<sup>7</sup> Les 7 % restant comprennent les personnes pour lesquelles nous n'avons pas l'information et celles qui indiquent la contrainte / l'obligation comme motivation première.

<sup>8</sup> J.-M. Barbier, E. Bourgeois, G. De Villers, M. Kaddouri, *Constructions identitaires et mobilisation des sujets en formation*, L'Harmattan, 2006

<sup>9</sup> Anne Godenir, Évaluation de l'impact des actions d'alphabétisation sur la vie des personnes, Lire et Écrire, décembre 2010

<sup>10</sup> Cette analyse complémentaire des résultats de l'enquête fera prochainement l'objet d'un article spécifique.

personnel, ce qui peut s'expliquer en partie par le niveau de langage oral ; elles apprennent le français, mettent l'accent sur cet apprentissage et ont peu de mots pour exprimer des sentiments ou des évaluations plus personnelles. De plus, les perspectives d'avenir sont pour ces personnes particulièrement incertaines ; il est possible que la position de survie dans laquelle elles se trouvent ne favorise pas le retour sur soi-même et sur ses sentiments. Il est également évident que cette position ne favorise pas les projections positives vers l'avenir, lequel est fortement tributaire des décisions de justice.

- Les travailleurs ont un profil particulier également, car ils mentionnent moins d'impacts au niveau de la participation citoyenne que les personnes ayant un autre statut. Une hypothèse d'explication réside dans l'organisation de la formation adressée aux travailleurs ; elle comprend en général moins d'heures que les formations adressées aux autres personnes et est donc peut-être davantage orientée sur les compétences de base.
- Les personnes non demandeuses d'emploi (hors travailleurs et demandeurs d'asile) ont un profil particulier du point de vue des impacts relatifs aux savoirs de base : elles mentionnent très peu d'impacts sur leur utilisation des médias (Internet, radio, télé).

En quoi ces tendances questionnent-elles la pratique d'alphabétisation ? Il est assez clair que le spectre des impacts d'alphabétisation est large et convergent quel que soit le statut : il n'y a donc, en ce sens, pas de raison de constituer des groupes spécifiques d'alphabétisation correspondant à des catégories de statut (ce qui n'exclut pas de les constituer pour des questions d'organisation – par exemple, en proposant des formations le soir pour les travailleurs).

Par contre, il y aurait lieu de s'interroger, en ce qui concerne les personnes non demandeuses d'emploi, sur la quasi absence d'impacts relatifs à l'utilisation des outils numériques. S'agit-il d'une lacune de formation ou ces personnes ne sont-elles pas suffisamment équipées en matériel lié aux TIC (technologies de l'information et de la communication) pour valoriser les apprentissages dans leur vie, du fait de leur précarité ?

### **Quelle définition adopter en fin de compte ?**

L'analyse précédente met en évidence qu'il y a bien deux définitions des publics en (ré)affiliation sociale : l'une administrative, liée au statut des personnes ; l'autre pédagogique, liée à la demande de formation. On a dès lors :

- des publics demandeurs d'emploi témoignant de motivations liées à l'insertion socioprofessionnelle ;
- des publics demandeurs d'emploi témoignant de motivations liées à l'insertion sociale ;
- des publics non demandeurs d'emploi témoignant de motivations liées à l'insertion socioprofessionnelle ;
- des publics non demandeurs d'emploi témoignant de motivations liées à l'insertion sociale ;
- sans compter les publics travailleurs témoignant ou non de motivations d'ordre professionnel.

On pourrait continuer de fonctionner avec les deux niveaux de définition (l'une pédagogique et l'autre administrative) en précisant toujours le point de vue d'où l'on se place. Toutefois, les conditions de financement des publics ayant le statut de demandeurs d'emploi s'assortissent depuis quelques années d'éléments d'évaluation de l'action pédagogique qui portent sur les résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle (orientation vers la formation qualifiante ou l'emploi). Comment alors rendre des comptes à l'administration pour des personnes qui, selon leur statut, sont dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle alors que, d'un point de vue pédagogique, elles sont davantage dans une perspective d'insertion sociale ?

### **De l'évolution de la place du public en (ré)affiliation sociale dans les politiques d'alphabétisation**

La majorité des Régionales de Lire et Écrire perçoivent depuis plusieurs années, via leurs pratiques d'accueil et de sensibilisation, une augmentation constante de la demande de formation de la part d'un public se situant dans une démarche autre que l'insertion socioprofessionnelle : en effet, comme

mentionné dans le point précédent, elles comptent de plus en plus de personnes qui avancent en premier lieu des motifs d'entrée en formation liés à l'insertion sociale (autonomie, intégration, rupture de l'isolement), y compris parmi les demandeurs d'emploi.

D'autre part, les objectifs des politiques d'alphabétisation ces dernières années, tels qu'énoncés par les pouvoirs subsidiaires, y compris en Région wallonne, apparaissent comme l'expression avant tout d'un soutien large à l'émancipation et à l'intégration sociale des personnes<sup>11</sup>, bien que la réalité ne confirme pas ce discours étant donné la priorité donnée en pratique aux actions visant les personnes qui sont strictement en démarche d'ISP.

Il y a donc à la fois une intention politique et un public demandeur de formation.

Au vu de ces constats, qu'est-ce qui a été et est mis en œuvre au niveau de l'accueil et du suivi des apprenants, et quelle a été l'évolution des financements, pour promouvoir la prise en compte des publics en (ré)affiliation sociale ?

### **Adaptation des dispositifs de formation**

L'adaptation des dispositifs de formation et d'accueil des personnes en insertion sociale repose tantôt sur une définition pédagogique de ce public (personnes dont la demande de formation relève de l'insertion sociale), tantôt sur une définition à partir des profils (personnes qui peuvent être considérées comme en situation d'exclusion sociale).

#### *❖ Pour tenir compte des difficultés d'entrer en formation*

On observe que la démarche d'entrer en formation est un pas souvent particulièrement difficile à franchir pour un public qui se trouve en situation d'exclusion sociale.

En effet, les personnes très marginalisées sur les plans social et économique sont difficiles à atteindre, notamment en raison du tabou persistant concernant la question de l'illettrisme, du fait que ces personnes vivent leur situation d'illettrisme comme une honte, ou encore parce qu'il s'agit de personnes vivant dans l'anonymat ou la clandestinité. Certaines sont d'autre part dans un tel état d'urgence qu'il ne leur est pas possible de s'investir immédiatement dans un projet de formation. D'autres encore sont tellement isolées qu'elles ignorent les possibilités de formation qui existent.

Pour pallier ces difficultés, la démarche poursuivie par Lire et Écrire consiste notamment à développer un maximum de partenariats avec les acteurs susceptibles d'être en contact avec un public illettré en situation d'exclusion sociale, afin d'en faire des « acteurs-relais », c'est-à-dire de susciter chez eux, là où ils travaillent, une réelle prise en considération des personnes illettrées, de les accueillir, et de les orienter vers une formation.

C'est notamment l'objectif qui est poursuivi à travers les efforts qui sont réalisés pour mettre en place ce que l'on appelle les « dispositifs territoriaux pour le droit à l'alphabétisation » : ceux-ci ont déjà fait l'objet d'un projet expérimental en 2005-2007 et visent à rassembler des partenaires mobilisés par la question de l'illettrisme<sup>12</sup> et désirant mettre en place des actions collectives en vue de toucher tous les publics là où ils sont.

C'est aussi l'objectif de nouvelles stratégies développées dans certaines Régionales pour approcher dans leur espace propre les personnes les plus isolées et les plus éloignées des dispositifs de formation.

---

<sup>11</sup> Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *Etat des lieux de l'alphabétisation – cinquième exercice – bilan – données 2004-2009*, Bruxelles, 2011

<sup>12</sup> Ces partenaires peuvent relever des sphères administrative (mutuelles, provinces) ; culturelle (bibliothèques, médiathèques) ; associative (éducation permanente, secteur social) ; médicale ; sociale ; syndicale ; insertion socioprofessionnelle ; entreprises ; enseignement ; secteur pénitentiaire.

Ainsi, la Régionale du Hainaut occidental développe depuis quelques années des actions dites d'alphabétisation intégrée, qui consistent à aller à la rencontre des personnes en difficultés de lecture et d'écriture par l'intermédiaire des organismes et relais associatifs avec lesquels elles sont en contact dans leur quotidien, et à intégrer l'utilisation de la langue écrite dans les projets de ces organismes (projet de fête interculturelle, projet de comité de quartier, projet d'exposition ...). L'écrit y est ainsi mis au service de la décision, de la réflexion, de l'évaluation et de la participation au projet, ce qui permet de faire prendre conscience aux personnes en difficultés de lecture et d'écriture qui se retrouvent au sein de ces groupes que l'écrit n'est pas seulement un outil de contrainte administrative, mais qu'il peut aussi être un outil au service d'un projet individuel ou collectif.

Un autre exemple est donné par Lire et Écrire Namur, via ses actions d'accroche. Celles-ci consistent à collaborer avec les acteurs sociaux et associatifs locaux afin d'aller directement à la rencontre des personnes les plus éloignées des dispositifs de formation.

❖ *Pour tenir compte des difficultés de suivre la formation*

La formation en alpha confère non seulement des compétences de base, des qualités pour rechercher un emploi, entamer une formation professionnelle, mais aussi des qualités pour participer au monde social, économique, culturel et politique en développant des capacités d'analyse et de réflexion émancipatrices et citoyennes. Elle est donc a priori « tout public ».

Toutefois, les personnes en démarche d'insertion sociale sont souvent confrontées à un cumul de problématiques, qui engendre une extrême précarité des conditions de vie (difficultés de logement, surendettement, problèmes de santé, revenu précaire). Si les obstacles rencontrés par les personnes ne sont pas exclusivement liés aux difficultés d'écriture et de lecture, force est de constater que ces dernières génèrent un processus de désaffiliation sociale plus important, qui a un impact sur la formation (absences, retards, difficultés de concentration). A titre d'exemple, un ensemble de situations problématiques rencontrées ont ainsi été listées<sup>13</sup> :

- problèmes accrus de gestion financière (surendettement, multiplication de crédits, gestion de la pension alimentaire), difficultés de lecture des factures, conduisant parfois à des retards de paiement, voire à l'endettement ;
- sentiment d'insécurité par rapport à toute démarche vis-à-vis de l'administration, conduisant à l'évitement, l'absence de réponses à des courriers et convocations, ou à la dépendance systématique à autrui ; difficultés du parcours administratif d'abord pour entrer en Belgique et ensuite pour obtenir l'ensemble des documents nécessaires au séjour, situation administrative irrégulière (sans papiers) ;
- difficulté de faire la distinction entre dispositions légales ou non (danger de contracter des emprunts à taux élevés, ou de signer des documents sans trop savoir ce à quoi on s'engage) ;
- démarche d'« auto-limitation » par rapport à la participation dans les activités scolaires des enfants (non réponse aux enseignants, difficultés d'apporter un soutien aux enfants...), absence de participation aux activités culturelles (fréquentation de la bibliothèque) liée au sentiment que la personne n'y a pas sa place ;
- difficulté voire impossibilité à se déplacer seul hors de son environnement habituel (crainte de lire un plan, de devoir consulter un horaire de bus, de méconnaître les indications dans les gares, de passer le permis de conduire, problème de mobilité en milieu rural ou urbain) ;
- difficultés face aux soins de santé (lire une notice de médicaments ou une posologie, automédication...)
- difficulté d'être accepté comme locataire en cas de logement disponible, difficulté à comprendre un bail, un formulaire de demande de logement social, difficulté d'accéder à un logement correct ;
- application des droits sociaux fragilisée (documents à remplir : allocations familiales, mutuelle, pension, demande de réduction de la taxe communale...) entraînant parfois la perte des droits fondamentaux.

---

<sup>13</sup> Lire et Écrire en Wallonie, *L'alphabétisation des publics en processus d'affiliation sociale en Wallonie*, 2008



L'alphabétisation proposée se veut donc davantage qu'un apprentissage de la langue strictement pour elle-même ou dans la seule perspective d'un emploi : elle s'inscrit pleinement dans une perspective d'autonomie et d'émancipation citoyenne, s'ouvrant aux questions d'accès aux droits sociaux, culturels, politiques et plus largement aux connaissances nécessaires à la compréhension du monde dans lequel nous évoluons et à la poursuite des projets individuels des apprenants, quel que soit leur statut.

Le dispositif pédagogique s'adapte pour tenir compte à la fois des objectifs des uns et des autres, mais aussi de leurs difficultés. Le regroupement de personnes ayant des objectifs similaires est donc une réponse choisie par certaines Régionales pour faciliter le processus d'apprentissage et de transformation.

### **Evolution des financements**

L'évolution des financements repose sur une définition plus administrative des publics (en fonction du statut socioprofessionnel).

Comme déjà mentionné, les Régionales sont confrontées à d'importantes limitations en termes de moyens pour accueillir les publics non demandeurs d'emploi. En effet, depuis plusieurs années, en Wallonie, les financements et dispositifs de formation en alpha ont prioritairement visé un public poursuivant un projet d'insertion socioprofessionnelle, au détriment du public en processus de (ré)affiliation sociale. Cela a notamment été démontré par l'étude menée en 2005 par Chafik Hallal sur les profils des personnes en demande d'alphabétisation, qui établit que les financements pour des actions d'alphabétisation visaient alors avant tout les personnes « *en situation légale administrativement, [possédant] des ressources régulières provenant d'un travail stable, habitant un logement stable, n'ayant pas d'antécédents judiciaires, [étant] autonomes en société, [et ayant] un réseau social et un projet professionnel* »<sup>14</sup>.

Cette inégalité entre les publics s'est vue d'autant plus renforcée suite à l'application, en 2008, du nouveau décret EFT-OISP, qui soumet les opérateurs d'alphabétisation à des exigences encore plus strictes concernant l'éligibilité des publics ; les publics qui se situent dans une logique d'insertion sociale (et non d'insertion professionnelle) ne rencontrent pas les prescrits du décret.

En 2009, considérant tous les financements de l'alphabétisation en Région wallonne, le budget affecté à l'alphabétisation dans une perspective d'insertion sociale s'est élevé à 445 millions d'euros, ce qui représente à peine 5 % des financements de l'alpha<sup>15</sup>. Le financement des heures de formation pour le public en processus de (ré)affiliation sociale a continué d'être assumé essentiellement par des moyens non structurels tels que des appels à projets, à renégocier annuellement. Pour pouvoir continuer à accueillir et à maintenir une offre de formation à destination des publics en (ré)affiliation sociale, les Régionales de Lire et Ecrire se sont donc vues contraintes d'augmenter le nombre de participants par groupe de formation, de réduire le volume horaire des formations à l'égard de ces publics, ou de faire appel à des bénévoles pour assurer la formation de ces publics.

L'observation de l'évolution des conventions entre la Région wallonne et Lire et Écrire en Wallonie, liées aux actions de formation visant les différents publics en alphabétisation, corrobore par ailleurs l'idée d'une orientation toujours prioritairement « ISP »<sup>16</sup> : en effet, il apparaît que la première convention couvrant les actions vis-à-vis du public en (ré)affiliation sociale dans sa globalité n'est apparue qu'en 2007. Précédemment, entre 1994 et 1997, les conventions dites « action sociale » ne couvraient que les actions au bénéfice de personnes d'origine étrangère. Entre 1998 et 2005<sup>17</sup>, seules les actions de seconde ligne vis-à-vis des personnes étrangères et d'origine étrangère étaient

<sup>14</sup> Chafik Hallal, Idem.

<sup>15</sup> Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *Etat des lieux de l'alphabétisation – cinquième exercice – bilan – données 2004-2009*, Bruxelles, 2011

<sup>16</sup> Lire et Écrire en Wallonie, *Fiches projets*, 2009

<sup>17</sup> Il n'y a pas eu de convention « action sociale » en 2006: le Ministre compétent ayant supprimé les moyens dédiés aux petits opérateurs alpha pour développer l'offre de formation, LEE a décidé que sa convention, ayant pour objet le soutien à ces opérateurs alpha, n'avait plus de sens (position solidaire et cohérente avec le secteur).

couvertes – pas les actions de formation. Ce n'est donc qu'à partir de 2007 que la convention s'est élargie d'une part au « public belge en décrochage social », et d'autre part aux actions de formation, au-delà de l'encadrement pédagogique et méthodologique des formateurs et de l'accompagnement des personnes.

L'analyse de l'évolution des conventions entre la Région wallonne et Lire et Ecrire, visant les actions de formation, au cours des cinq dernières années (illustrée dans le tableau suivant) montre par ailleurs que le budget alloué aux actions visant un public en processus de (ré)affiliation sociale a jusqu'ici été largement moindre que le budget pour les actions visant les personnes se situant dans une perspective professionnelle (demandeurs d'emploi et travailleurs), bien que l'on puisse observer une croissance des moyens dans le cadre de la dernière convention intercabinets, qui couvre la période 2011-2013, consécutive à un travail important de revendication mené par Lire et Écrire auprès des acteurs politiques.

#### Conventions et budgets liés aux formations des différents publics à Lire et Ecrire depuis 2007

	Convention	Budget
<b>2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale (formation et soutien pédagogique)</li> <li>- Formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs</li> <li>- Convention-cadre Forem – volet formation</li> <li>- Transfert de l'enveloppe FSE vers la Région wallonne (période de transition en attendant la mise en application du décret EFT-OISP dès janvier 2008)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150.000 €</li> <li>- 124.000 €</li> <li>- 1.877.860 €</li> <li>- 296.298 €</li> </ul>
<b>2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale (formation et soutien pédagogique)</li> <li>- Travailleurs (volet formation)</li> <li>- Convention-cadre Forem – volet formation</li> <li>- Décret EFT-OISP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150.000 €</li> <li>- 122.500 €</li> <li>- 2.192.417 €</li> <li>- 986.282 €</li> </ul>
<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intercabinets 2009-2010 – volet sur les actions vis-à-vis du public en (ré)affiliation sociale</li> <li>- Travailleurs (volet formation)</li> <li>- Convention-cadre Forem – volet formation</li> <li>- Décret EFT-OISP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150.000 €</li> <li>- 122.500 €</li> <li>- 2.287.740 €</li> <li>- 1.155.945,98 €</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intercabinets 2009-2010 – volet sur les actions vis-à-vis du public en (ré)affiliation sociale</li> <li>- Travailleurs (volet formation)</li> <li>- Convention-cadre Forem – volet formation</li> <li>- Décret EFT-OISP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150.000 €</li> <li>- 122.500 €</li> <li>- 2.287.740 €</li> <li>- 1.205.284 €</li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région wallonne Alpha 2011-2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• actions vis-à-vis du public en (ré)affiliation sociale</li> <li>• alphabétisation des travailleurs / partenariats avec les fonds sectoriels)</li> </ul> </li> <li>- Décret EFT-OISP<sup>18</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 474.686 €</li> <li>- 138.804 €</li> <li>- 3.151.384,61 €</li> </ul>

Dans le but de réaffirmer le droit à l'alphabétisation pour tous, Lire et Écrire a en effet opéré une pression constante auprès des pouvoirs subsidiaires et des parlementaires pour mettre en évidence le déséquilibre entre les financements, plaidant pour des politiques structurelles qui garantissent, sans discrimination, le droit à une alphabétisation de qualité dont le contenu, la forme et l'accessibilité géographique soient adaptés aux besoins et attentes de toutes les personnes.

Ainsi, depuis 2008, Lire et Écrire a développé tout un travail de sensibilisation auprès des parlementaires wallons, pour qu'ils prennent la mesure des enjeux posés par l'illettrisme en Région wallonne pour tous les publics. D'autre part, le plaidoyer en faveur d'une alphabétisation pour tous a également été mené à travers un cahier de revendications formulées dans le cadre des élections

<sup>18</sup> La Convention-cadre Forem n'a quant à elle pas été renouvelée en 2011 ; les moyens qui étaient alloués via cette convention ont été répartis entre la nouvelle convention Région wallonne Alpha 2011-2013 et le décret EFT-OISP. Ainsi, dans le montant du décret EFT-OISP en 2011, 1.830.192,21 € proviennent des moyens qui étaient précédemment alloués via la Convention-cadre Forem.

régionales wallonnes de juin 2009. Dans ce cahier de revendications, Lire et Écrire demande, entre autres, l'octroi de moyens structurels pour la mise en place, par les pouvoirs publics, d'une politique d'alphabétisation qui garantisse aux publics en (ré)affiliation sociale l'accès à une formation de qualité, et une harmonisation des logiques de financement des publics<sup>19</sup>. Suite à sa publication, les différents ministres compétents ont été interpellés directement par courrier postal, au sujet de la nécessité de revoir les orientations politiques de la Région wallonne en matière d'alphabétisation, dans le sens d'une meilleure prise en compte de tous les publics.

Ces efforts ont permis d'aboutir à une reconnaissance accrue de la part de la Région wallonne, telle qu'exprimé dans sa Déclaration de politique régionale 2009-2014, de la nécessité de porter une attention particulière, dans le cadre du renforcement des programmes d'alphabétisation, « aux publics qui ne relèvent pas de l'insertion socioprofessionnelle mais de l'intégration sociale »<sup>20</sup>. Ils ont également mené à l'émergence de politiques davantage transversales, coordonnées et concertées, y compris en ce qui concerne les différents publics de l'alpha, et s'inscrivant dans une logique plus structurelle ; cela s'est notamment traduit par la mise en place, en 2009, d'un groupe de travail intercabinets, rassemblant les cabinets de la formation professionnelle, des affaires sociales et de la culture. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, des conventions intercabinets pluriannuelles (2009-2010 et 2011-2013) ont été établies entre Lire et Écrire et la Région wallonne, impliquant les différents ministres compétents pour les matières où l'alphabétisation est un enjeu majeur, et couvrant donc plusieurs types d'actions et de publics. Grâce à cela, des transferts de moyens peuvent être réalisés depuis les enveloppes allouées à l'alphabétisation des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle vers les enveloppes allouées à l'alphabétisation des autres publics.

Ces conventions représentent certes une avancée, mais toujours relative. Les moyens alloués via ces conventions aux actions visant le public en (ré)affiliation sociale sont toujours très significativement inférieurs aux moyens alloués principalement via le décret EFT-OISP aux actions visant exclusivement un public en insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, les politiques d'alpha étant actuellement soumises à une enveloppe fermée pour leur financement, tout accroissement de moyens en faveur d'un public entraîne automatiquement une baisse des moyens pour les autres publics, ce qui empêche une augmentation réellement significative des moyens pour les actions visant les personnes en (ré)affiliation sociale. Le financement des actions visant le public en insertion socioprofessionnelle est bien sûr plus que nécessaire, mais tout comme l'est un financement suffisant pour les actions visant le public en (ré)affiliation sociale.

---

Appliquer le droit à l'alphabétisation pour tous est crucial pour contribuer à lutter contre les exclusions sociales, et pour favoriser l'intégration sociale, culturelle, politique et économique de toutes les personnes. Les efforts visant une meilleure application de ce droit dans le cadre des politiques wallonnes sont donc à poursuivre, dans le sens d'une meilleure adéquation entre les sources de financements et les orientations pédagogiques (incluant les questions d'évaluation), permettant idéalement de justifier davantage les financements en fonction de la dynamique motivationnelle des personnes qu'en fonction de leur statut.

01.12.2011

---

<sup>19</sup> Lire et Écrire en Wallonie, *Élections régionales wallonnes du 7 juin 2009 : cahier de revendications de Lire et Écrire en Wallonie*, Namur, 2009

<sup>20</sup> Gouvernement wallon, *Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 – Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, 2009